



CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE CASTELNAU RIVIERE BASSE

N° dossier : 9861 Nom de l'utilisateur : BERTHOMIEU Prénom : Sylviane Adresse de l'immeuble : 10 RTE DE MAZERES Commune : CASTELNAU RIVIERE BASSE Section et n° parcelle(s) : G 0172 Date de réalisation de l'assainissement : 1962	Propriétaire de l'immeuble : Nom du propriétaire : BERTHOMIEU Prénom : Sylviane Adresse : 19 RD 935 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE
--	--

Visite le : 23/02/2021 à 14:30

Présent : LEONARDET Karine (ABAFIM)

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :			
Superficie de la parcelle :	13 000 m ²	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	Terre végétale
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Oui Pour conso. humaine ? : Non	Sur terrain voisin : Non identifié	

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
En vente			4	Nb wc : 1 / Nb SdB : 1 / Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
Destination des eaux pluviales : Surface du terrain

PRETRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m ³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Septique	Oui	Non précisé	Eaux vannes	Non	Non	Non précisé	Non précisé
Bac à graisse 1	Oui	Non précisé	Eaux ménagères	/	/	Non précisé	Non précisé
Bac à graisse 2	Oui	Non précisé	Eaux ménagères	/	/	Non précisé	Non précisé

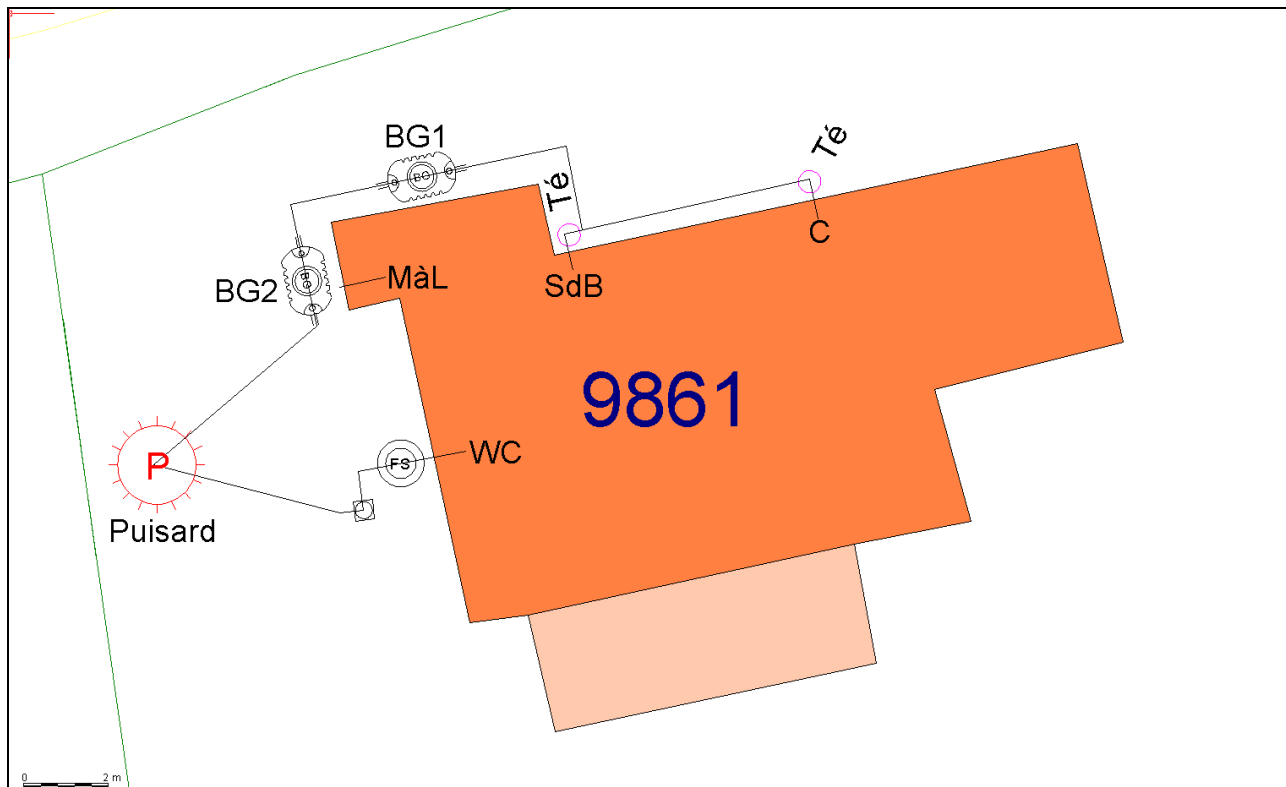
FILIERE DE TRAITEMENT :							EH : EQUIVALENT HABITANT	R. : REGARD
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation		Regard de répartition	Regard de bouclage	
Pas de filière								

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Toutes eaux
		Nature du rejet brut	Pas de rejet

EVALUATION DU DISPOSITIF :		Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012	
INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une ventilation primaire - Remplacer le tampon de visite du BG1 et du regard de collecte - Raccorder les eaux usées provenant de la machine à laver vers le BG2 - Ajouter séparateur (cloison) à l'entrée du BG1 		
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés</i>			

SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/70):



Légende :



Fosse Toutes Eaux



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses



Regard de visite/contrôle



Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver

EM = Eaux Ménagères

EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable

PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

COMMENTAIRES :

L'installation d'assainissement non collectif ne possède pas de filière de traitement afin de traiter l'ensemble des eaux usées, elle est donc dépourvue d'un traitement réglementaire. A la sortie d'un dispositif de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisses), l'effluent n'est pas épuré. Il est encore chargé en polluants organiques et en germes pathogènes. Le rejet est donc source de pollution et peut présenter des risques de salubrité publique. Les effluents sont rejetés vers un puisard, n'occasionnant aucune gêne pour le voisinage.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation,
est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans*

Fait à Vic-Bigorre, le 25/02/2021

Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

